

CONSULAT DE CUBA EN SUISSE ET AU LIECHTENSTEIN

Gesellschaftsstrasse 8, 3012 Berne

Horaires d'ouverture au public : 9h00 – 12h00,
lundi, mardi, jeudi et vendredi

LEGALISATION DE DOCUMENTS

Les documents délivrés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein qui seront utilisés à Cuba pour des démarches juridiques doivent être légalisés par notre consulat.

Tout d'abord, le document en question doit être légalisé par la Chancellerie d'État du canton où il a été délivré ou par l'Office du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, selon le cas. Seules les signatures des fonctionnaires des bureaux susmentionnés et des fonctionnaires de la Chancellerie d'État de la Confédération suisse sont reconnues dans notre bureau. Il faut noter qu'au moment d'obtenir la légalisation auprès de ces bureaux, il faut préciser qu'elle est pour Cuba. Cela implique qu'elle ne doit PAS être légalisée au moyen d'une "Apostille".

Une fois le(s) document(s) légalisé(s) par les autorités locales correspondantes, l'intéressé doit contacter notre consulat

Si le document en question n'est pas à l'origine en espagnol, il doit être traduit et le résultat doit également être légalisé comme expliqué ci-dessus. Les traductions sont considérées comme un document distinct et doivent être légalisées séparément de l'original.

Les documents suisses suivants (délivrés dans l'une des langues officielles) peuvent être traduits au consulat et le sont instantanément:

- Certificat suisse d'état civil
- Antécédents criminels



<http://misiones.minrex.gob.cu/es/suiza/servicios-consulares>



consulcuba@bluewin.ch; embacuba.berna@bluewin.ch



[031-302-21-11](tel:031-302-21-11)



[@ConsulCubaSuiza](https://twitter.com/ConsulCubaSuiza)



[@ConsuladoCubaEnSuiza](https://www.facebook.com/ConsuladoCubaEnSuiza)

Tous les autres services de traduction ne sont fournis que du français vers l'espagnol et vice-versa. Ces demandes doivent être préalablement coordonnées avec notre équipe.

IMPORTANT : Les documents délivrés en dehors de la Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein doivent être légalisés par le consulat cubain du pays où ils ont été délivrés.

Si la demande est faite par courrier, par l'intermédiaire d'un tiers ou si les documents appartiennent à des entreprises, des agences (non personnelles), une taxe consulaire pour la procédure non personnelle sera facturée en plus (45 CHF).

Rappel des démarches

Démarche sur place :

- Pour les procédures directement au consulat, le paiement se fait en espèces.
- Les documents originaux et leur traduction doivent être présentés, le cas échéant (légalisés séparément).

Légalisations : 198 CHF X chaque document original

Certification de la traduction : 198 CHF X chaque traduction

Traduction FR-ES : 36 CHF X chaque page résultant de la traduction de l'original

Prix total pour la traduction des documents les plus courants :

Certificat d'état civil suisse : 108 CHF

Casier judiciaire : 72 CHF

Démarche par la poste :

(Délai à compter de la réception du paiement : 10 jours ouvrables) :

 <http://misiones.minrex.gob.cu/es/suiza/servicios-consulares>

 consulcuba@bluewin.ch; embacuba.berna@bluewin.ch

 [031-302-21-11](tel:031-302-21-11)

 [@ConsulCubaSuiza](https://twitter.com/ConsulCubaSuiza)

 [@ConsuladoCubaEnSuiza](https://www.facebook.com/ConsuladoCubaEnSuiza)

Envoyer :

- Documents à légaliser (original et traduction, le cas échéant)
- Enveloppe timbrée d'une valeur de 6,30 CHF, avec nom et adresse de l'expéditeur, pour le retour des documents légalisés.

Le paiement est effectué à l'avance (voir l'explication du prix ci-dessus)

Total à payer : La somme des services demandé + 45,00 CHF pour la procédure non personnelle (+ 10,00 CHF, si vous n'envoyez pas l'enveloppe avec les timbres, pour le retour des documents par courrier recommandé).

Le montant total à payer doit être envoyé par virement bancaire sur le compte suivant

Bénéficiaire : Ambassade de Cuba
Gesellschaftsstrasse 8, 3012 Bern
IBAN CH27 0079 0016 2610 2252 3
BEKB / BCBE, Banque Cantonale Bernoise SA

Nous vous proposons de d'effectuer le paiement à travers la Poste, étant donné que des banques comme Zürcher Kantonal Bank, Crédit Suisse et UBS bloquent les paiements des clients en faveur du compte bancaire de l'Ambassade, en raison des restrictions imposées à ces banques par le blocus des Etats-Unis contre Cuba. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.



<http://misiones.minrex.gob.cu/es/suiza/servicios-consulares>



consulcuba@bluewin.ch; embacuba.berna@bluewin.ch



[031-302-21-11](tel:031-302-21-11)



[@ConsulCubaSuiza](https://twitter.com/ConsulCubaSuiza)



[@ConsuladoCubaEnSuiza](https://www.facebook.com/ConsuladoCubaEnSuiza)